

de projet. Des casernes ont été construites ou sont en voie de construction pour la Gendarmerie royale à Selkirk, Lunder et Gimli, et d'autres sont à l'état de projet. De nouveaux quais ont été construits à McBeth-Point et à Whiteway-Point, sur le lac Winnipeg. D'autres ont été allongés, y compris ceux de Selkirk, Gimli et Gull-Harbour et les travaux de construction du brise-lames du port de Gimli sont presque achevés.

Grâce au dynamisme du ministre des Transports (M. Hees) et à son ministère, le lac Winnipeg est en voie d'être doté de nombreuses aides à la navigation. Il y a été installé de nombreux phares et ces travaux sont très appréciés. Le ministre des Postes (M. Hamilton) et son ministère ont augmenté la fréquence des livraisons postales dans bien des régions. Je pourrais citer bien d'autres réalisations, mais je pense avoir suffisamment prouvé que le gouvernement est aussi progressiste que dynamique. Sous l'ancien gouvernement, rien ne s'était fait durant des années.

L'ancien chef du PND-CCF à la Chambre et d'autres membres de l'opposition se sont moqués de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Or, c'est à mon sens l'une des mesures les plus importantes que le Parlement ait adoptée depuis longtemps; je suis convaincu qu'il rendra d'énormes services à l'agriculture et favorisera le développement de bien des localités. Ceux qui en rient aujourd'hui feront rire d'eux demain. Il arrive souvent qu'une mesure législative qui exige une entente fédérale-provinciale prenne plus de temps à être édictée. Je suis certain également que les provinces ne tarderont pas à adopter cette loi. Dans ma propre province du Manitoba, je sais que plusieurs projets sont en voie de préparation et qu'ils seront bientôt prêts à être réalisés.

Le programme visant à la remise en valeur et à l'aménagement des terres agricoles en est un de redressement et il souligne les usages multiples que nous pouvons faire de nos ressources. Il fait partie d'un vaste programme national de soutien des prix, de crédit agricole, d'assurance-récolte et autres mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux, sous l'empire des lois agricoles. En fait, il fait partie d'un programme général d'expansion collective.

La loi est divisée en trois parties, dont la première prévoit la façon d'utiliser nos ressources à des fins plus profitables; une autre prévoit la construction d'ouvrages en vue de la conservation du sol et de l'eau. L'autre partie, qui est peut-être la plus importante, a trait aux projets d'aménagement des terres agricoles, y compris des études concernant

les ressources de diverses localités, la possibilité d'établir de nouvelles industries dans certains endroits et d'autres projets propres à assurer l'essor des collectivités.

Je me rends compte que cette loi peut avoir d'énormes avantages pour une circonscription comme celle que j'ai l'honneur de représenter et qui compte deux lacs importants, soit le lac Winnipeg et le lac Manitoba, ainsi que nombre d'autres lacs moins considérables. Ma circonscription renferme aussi des terres comptant parmi les plus fertiles de la province. Elle présente de vastes secteurs consacrés à l'élevage, surtout en bordure des lacs, de vastes zones de terres pauvres et inférieures, de vastes boisés et de vastes superficies qu'on pourrait améliorer pour en faire des pâturages collectifs. Ma circonscription compte encore beaucoup de marécages, et le gibier y abonde. Elle offre en outre des milles et des milles de belles plages sablonneuses, tant sur les bords du lac Winnipeg que sur les bords du lac Manitoba, de même que le long des rivières et à la périphérie de quelques-unes des îles du lac Winnipeg. Une bonne partie des pêcheries commerciales du Manitoba se trouve dans ma circonscription. Chez nous l'agriculture est surtout mixte. D'autre part, nous avons plusieurs gisements de gypse et de pierre calcaire.

D'après la façon de présenter cette circonscription, on voit aisément que l'application de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles agira comme un vrai stimulant. Il est, cependant, essentiel que les membres des conseils municipaux, des chambres de commerce, des organismes agricoles, des associations féminines, des clubs de bienfaisance, et ainsi de suite, traduisent en action l'intérêt qu'ils portent à cette mesure et formulent des propositions concernant la planification qui répondrait le mieux à leurs conditions.

J'ai mentionné que la mesure se composait de trois articles. Le premier suppose que de grandes étendues de terre maintenant cultivées peuvent être avantageusement utilisées à d'autres fins. Il y aura une forte demande de bétail dans les années qui vont venir, et il serait peut-être judicieux de transformer certaines terres, maintenant en culture, en pâturages collectifs. L'utilisation de nos terres pour l'industrie forestière, la récréation et les parcs, réservés à la faune, offrent aussi dans tout le pays de bonnes occasions d'augmenter le revenu des diverses collectivités et de mieux employer les terres disponibles. Un des aspects les plus importants de l'application de la mesure sera la réorientation de l'emploi des terres.